

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**1<sup>er</sup> février 2024 – 20h**

**Présents** : David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Tommy BERTHET, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Thierry CHAVANNE, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Chantal REGAT, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Delphine SCARRAMOZINO, Thierry TUR, Aline WATT-CHEVALLIER

**Pouvoirs de** : Aurélie ANCRENAZ à Patricia BALLARA, Delphine COLLET à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN à Thierry TUR, Denis POTARD à Chantal REGAT, Virginie SIROT à Thierry CHARRETOUR

**Absents non représentés** : --

**Secrétaire de séance** : Chantal REGAT

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023** : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :**

- N°01-2024 en date du 18 janvier 2024 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel de la salle polyvalente de Contamine-sur-Arve

*Présentation par M. EICHNER (Centre Equestre du LPA) du projet CONTA'JUMP 2024*

*M. EICHNER est arrivé au lycée agricole il y a 3 ans. Depuis, il a participé à la redynamisation du pôle équestre ainsi qu'au renouvellement de la structure. Il y a actuellement une cinquantaine de chevaux. C'est aujourd'hui un bel outil d'apprentissage et d'accueil des clubs.*

*Le CONTA'JUMP est une compétition de saut d'obstacles qui se tiendra les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024, dans lequel toutes les filières du LPA seront impliquées. Cela représentera environ 750 parcours en 3 jours soit une centaine de box sur la carrière extérieure et diverses installations provisoires, telles que les raccordements électriques, ...*

*L'évènement est organisé avec le partenariat du campus de Groisy pour la partie restauration, assurant ainsi une offre qualitative.*

*L'objectif est d'organiser un évènement pérenne à ce moment de l'année. Le concours sera ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence « compétition ». Le budget est estimé à 70 000 € environ et le LPA recherche des partenaires financiers mais également techniques et logistiques.*

*En conclusion de la présentation, Madame le Maire insiste sur l'étroit partenariat entre le LPA et la Commune ou le CCAS : proposition d'activité (poneys, ...), partenariat avec l'école élémentaire et implantation au cœur du village.*

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **I/ Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente**

Madame le Maire rappelle que la commune de Contamine-sur-Arve inscrit son action dans une démarche de développement durable et s'attache à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la production d'électricité photovoltaïque sur des toitures du patrimoine bâti de la municipalité contribuerait au renforcement de cet engagement.

La toiture de salle polyvalente présentant des caractéristiques intéressantes en termes d'exposition, de structure et de surface, la commune a souhaité mettre à disposition ce site pour l'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'une énergie « verte » et locale.

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le but de retenir un opérateur. Un avis de publicité a été publié du 20 novembre 2023 au 8 janvier 2024 sur la plateforme [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) et dans le journal d'annonces légales « Le Dauphiné Libéré ».

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation.

Les candidatures ont été étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- Gouvernance citoyenne (60%)
- Qualité technique du projet (20%)
- Programme d'action de sensibilisation à la transition et la sobriété énergétique (20%)

Mme BALLARA présente ensuite l'analyse de la CAO qui s'est réunie le 30 janvier 2024. La société « MÔLE ENERGIE » a soumis une candidature et une offre en totale adéquation avec les critères de la Commune.

Il est également précisé qu'une levée de fonds aura lieu pour financer les opérations d'équipement de toitures en panneaux photovoltaïques, dont celle de la salle polyvalente. Une réunion sera prochainement organisée par MÔLE ENERGIE à Contamine-sur-Arve.

M. MERMOUX questionne sur l'entretien de la toiture après la pose des panneaux. Mme BALLARA précise que le candidat a proposé une convention d'occupation temporaire du domaine public, précisant les charges de chaque partenaire, l'entretien courant de la toiture restant à la commune, le candidat faisant son affaire des frais induits par les panneaux.

M. CHARRETOUR demande une vigilance particulière sur la sécurisation des accès en toiture pour éviter tout accident, notamment électrique.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le candidat « MÔLE ENERGIE » et autorise Madame le Maire à signer, avec ce candidat, la promesse d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que tout document relatif à cet appel à manifestation d'intérêt.**

## **2/ Signature d'une convention avec la Communauté de Commune Faucigny-Glières précisant les modalités d'intervention de l'archiviste de la CCFG auprès de la commune de Contamine-sur-Arve**

Madame le Maire rappelle que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale et intercommunale. Elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et elles constituent la mémoire de la commune, de l'intercommunalité et de ses habitants.

Leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour la communauté de communes Faucigny Glières et la commune de Contamine-sur-Arve.

Madame le Maire précise ensuite que, jusqu'en 2023, la commune de Contamine-sur-Arve faisait appel aux archivistes du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour réaliser le tri, l'élimination, l'inventaire, l'enregistrement, le classement et l'organisation des archives.

Dans un souci d'une meilleure gestion de ses archives, d'une mutualisation de moyens et de la valorisation du patrimoine local, la communauté de communes a décidé de créer un poste d'archiviste. Madame le Maire propose à l'assemblée de recourir aux services de cet archiviste pour la gestion de ses archives.

Le projet de convention, présenté au Conseil Municipal, précise les modalités de l'intervention de l'archiviste CCFG auprès des communes du territoire CCFG qui en font la demande.

A l'interrogation de Mme REGAT et M. MERMOUX sur la rémunération de ce poste, employé par la CCFG mais refacturé aux communes lors des interventions, Mme le Maire précise que le coût final pour la commune est très inférieur au coût de la prestation du CDG74. Elle ajoute que cette organisation apportera un service supplémentaire, notamment en termes de souplesse.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention à intervenir avec la CCFG pour l'intervention de l'archiviste et autorise Madame le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.**

## **3/ Subvention exceptionnelle pour l'APE de l'Ecole de Villy – cycle ski de fond**

Madame Elodie DIETZ rappelle que l'APE de l'Ecole de Villy participe chaque année au projet d'apprentissage du ski de fond des élèves de l'école. Cette année 3 classes de CM1 et CM2, soit environ 80 élèves, bénéficieront du dispositif. Si la CCFG prend en charge les forfaits, restent à la charge de l'APE essentiellement les frais de transports et de location de matériel, pour un budget avoisinant les 6000 €. Madame DIETZ rapporte la demande de l'APE, de reconduire la subvention accordée l'année dernière par la Mairie pour un montant de 1000 € pour ce programme.

Mme BALLARA précise ensuite que la commission finances s'est réunie en date du 30 janvier 2024 et que la commission propose d'allouer une subvention de 1000 € à titre exceptionnel pour soutenir l'APE.

Mme REVERTEGAT demande si une participation des familles est sollicitée pour les sorties ski de fond. Mme DIETZ indique que ce n'est pas le cas.

Madame le Maire précise qu'une rencontre avec l'APE a eu lieu pour définir un mode de fonctionnement plus pérenne. Dorénavant, une enveloppe globale sera arbitrée par la Mairie, à l'APE ensuite de repartir sur les différentes activités. Mme DIETZ ajoute qu'il est prévu des rencontres plus fréquentes avec l'APE pour faciliter les échanges d'information à tout moment de l'année.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à l'APE une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € pour l'organisation du cycle ski de fond.**

#### **4/ Subvention exceptionnelle pour le Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve – organisation du concours Conta'Jump 2024**

Madame le Maire rappelle la présentation faite en début de séance par M. EICHNER du Centre Equestre du LPA, qui organise du 31 mai au 2 juin 2024 un concours hippique nommé « Conta'Jump 2024 ». Dans ce cadre, le LPA sollicite une aide financière de la Mairie. Madame le Maire rapporte ensuite que la commission finances propose une subvention de 1000€.

MM. MERMOUX et TUR sont favorables à une aide permettant un affichage (location d'emplacement pour logo, prêt de matériel « logoté », ...) plutôt qu'une subvention. Madame le Maire indique cependant qu'une subvention sera plus utile car plus simple d'utilisation pour le LPA.

Mmes REGAT et REVERTEGAT s'interrogent sur la pertinence du montant de la subvention par rapport au budget de 70 000 €. Madame le Maire précise qu'il s'agit de rester cohérents avec les subventions versées aux associations de la commune. M. MERMOUX ajoute que le concours générera des rentrées d'argent par le biais des droits d'inscriptions. Enfin, Mme BALLARA indique que l'aide de la Maire revêt aussi d'autres aspects : prêt de matériel, ...

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Centre Equestre du LPA une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € pour l'organisation du « Conta'Jump 2024 ».**

#### **5/ Débat sur le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes à la suite de l'audit de performance de la CCFG sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express**

Madame BALLARA présente au Conseil Municipal l'audit réalisé par la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Faucigny-Glières de la mobilité transfrontalière pour les exercices 2017 et suivants. Cet audit a été arrêté le 15 septembre 2023 par la chambre. Mme BALLARA précise ensuite que ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 18 décembre 2023. Il fait apparaître que, sur 4 mesures d'accompagnement, celle concernant la réalisation d'itinéraires cyclables a pris beaucoup de retard (environ 6 ans). La recommandation est faite à la CCFG de regrouper la compétence de la mobilité cyclable au sein du groupement transfrontalier, conformément à la législation en vigueur. Mme BALLARA précise également que la CCFG consacre 3% de ses investissements pour la mobilité cyclables, contre 8 à 17% pour les autres intercommunalités du groupement transfrontalier. Le calendrier du schéma cyclable de la CCFG prévoit toutefois 22 millions d'euros d'investissements sur 10 ans.

Madame le Maire ouvre ensuite le débat sur ce rapport d'observations.

M. TUR relève que les difficultés rencontrées semblent provenir essentiellement du manque de gare desservies par le Léman Express et la difficulté de rejoindre une gare éloignée à vélo. Il estime que, malgré les investissements importants, les problèmes de circulation ne sont pas encore solutionnés. Il précise que le Lemman Express est aujourd'hui plus efficace sur le secteur de Thonon.

Madame le Maire soulève la difficulté d'une organisation très maillée dans un environnement qui n'est pas urbain, comme sur le secteur de Contamine-sur-Arve.

M. CHARRETOUR souligne que la réalisation des pistes cyclables sur le secteur d'Annemasse est une réussite.

Mme REVERTEGAT s'étonne de la lourdeur administrative engendrée par ce rapport alors que la CCFG travaille dans la bonne direction.

Madame le Maire informe l'assemblée que des échanges entre Annemasse Agglo et Proximiti ont lieu pour harmoniser le service de bus entre les deux territoires. Le bus est le moyen de transport en commun le plus adapté aux petites communes telles que Contamine-sur-Arve.

Mme REVERTEGAT souligne les possibilité de covoiturage sur le territoire.

**Les observations définitives de la Chambre Régionale des comptes ayant été présentées au conseil municipal et débattues, Madame la Maire clôt le débat.**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Prochains Conseils Municipaux** : les jeudis 28 mars et 16 mai 2024 à 20h
- **Agenda** :
  - o 3/02 : AG Hypophosphatasie
  - o 9/02 : AG Saint-Bruno
  - o 1/03 : AG « Les Amis de la Grande Maison »
  - o 8,9 et 10/03 : salon Vin et Saveurs de Vie Tamine
  - o 23/03 : loto APE
- **Travaux** :
  - o Enfouissement réseaux secs Route des Granges : les travaux de génie civil sont sur le point de se terminer, malgré les difficultés liées à la météo.
  - o Marquage agglomération La Perrine : reporté au printemps pour cause de météo
  - o Création de plateaux ralentisseurs sur la Route de Lossiège : programmé au printemps
  - o Eclairage du giratoire de Péri : les installations ont été finalisées, en attente du raccordement électrique
  - o Réhabilitation de l'Ancienne Poste : la remise de l'Avant-Projet Sommaire est prévue le 22/02
  - o Cœur de Village : présentation du projet en présence des Présidents de la CCFG et du Conseil Départemental le mercredi 7/02
  - o Réhabilitation intérieure de la Salle Polyvalente : réunion de lancement avec le Maître d'œuvre M'ARCHITECTE le 8/02
  - o Diagnostic patrimonial de l'Eglise : réunion de rendu du diagnostic en présence de la DRAC le 5/02
- **CCAS** :
  - o Repas annuel le dimanche 17/03 à midi
  - o Travail sur la précarité alimentaire, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial
- **Développement Durable** :
  - o Projet « Watty à l'école » : les premiers ateliers ont été mis en place et ont bien fonctionné à l'école. Certaines classes vont s'engager dans le concours proposé
  - o Semaine du Développement Durable : du 6 au 14/04 avec, sur Contamine :
    - Le 6/04 : « Nettoyons la Nature » suivi d'une soupe de produits locaux
    - Le 11/04 : projection de film « Du béton sur nos courgettes » suivi d'une soirée débat, avec un intervenant de la Chambre d'Agriculture
- **Communication** : la distribution de l'Essentiel n°5 est terminée.

La séance est levée à 22h20

La secrétaire de séance,  
Chantal REGAT

Le Maire,  
Aline WATT-CHEVALLIER